



Bulletin Officiel N° 13 du Vendredi 29 Octobre 2021

DISTRICT GRAND VAUCLUSE DE FOOTBALL

CLOS DES BASTIDES - CHEMIN BEL AIR
CS 70121 - 84144 MONTFAVET Cedex
Tél. : 04 90 80 63 00 – Fax : 04 90 80 63 03
E-mail : secretariat@grandvaucluse.fff.fr
Site : <http://grandvaucluse.fff.fr>

BULLETIN OFFICIEL INTEGRAL

Hebdomadaire du District GRAND VAUCLUSE de FOOTBALL



LE DISTRICT GRAND VAUCLUSE DE FOOTBALL RECRUTE 2 ANIMATEURS SPORTIFS H/F

Le Comité de Direction lance un appel à candidature pour le recrutement de 2 services civiques pour une durée de 8 mois

Disponibilité : Immédiate

Lieu : District Grand Vaucluse, MONTFAVET

Fonction : animateur sportif

Temps de travail : 24h/semaine

PRINCIPALES MISSIONS

Permettre le soutien des cadres techniques dans l'animation avec les dirigeants de clubs à l'occasion des plateaux du Football d'animation (entre 5 ans et 12 ans) repartis sur les 4 territoires du Vaucluse (Nord Vaucluse-Grand Avignon-Bouches du Rhône et PERTUIS)

Aide à la formation des dirigeants associatifs dans la gestion d'un regroupement de petits footballeurs de catégorie U6 à U11

Intervention en zone ZRR ou en QPV

Participera aux réunions de concertation avec les bénévoles des commissions du District (Jeunes/Animation /Technique /Arbitres) avec près de 80 bénévoles actifs

PROFIL SOUHAITE

Jeune sans emploi de moins de 25 ans qui :

- Est Licencié dans un club du territoire
- Est disponible le Mercredi, Vendredi et Samedi
- Est en recherche d'emploi
- A une bonne connaissance dans le milieu Footballistique

Si vous êtes intéressé(e), merci d'envoyer votre CV et lettre de motivation à l'adresse suivante :

DISTRICT GRAND VAUCLUSE – CLOS DES BASTIDES, ROUTE DE BEL AIR – 84140 MONTFAVET

À l'attention du Président du District Grand Vaucluse ou à l'adresse mail suivante : secretariat@grandvaucluse.fff.fr

PROCES VERBAUX DES COMMISSIONS



BULLETIN OFFICIEL

NUMERO 13

DU 29 Octobre 2021



COMITE DE DIRECTION

Les décisions prises par le Comité de Direction peuvent être frappées d'appel en dernière instance auprès de la Commission Générale d'Appel de la Ligue de la Méditerranée, dans le délai de sept jours à compter du lendemain de la parution sur le Bulletin Officiel. L'appel est adressé à la Commission d'Appel par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique obligatoirement avec en-tête du club, ou par e-mail émanant de l'adresse officielle délivrée par la Ligue de la Méditerranée. A la demande de la Commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.

Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

Tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant de 47,00€ et qui est débité du compte du club appelant.

La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond.

Réunion Du Comité de Direction

Réunion du : Lundi 25 Octobre 2021

Membres Présents : MM. SERRE - BENOIT – RIPPERT – ALLIO - MAKHECHOUCHE - GUIGUE - BERTHELOT - ABOU KHALIL - GHZAL – BOUVERAT - MMES MACARIO – GARCIA – RAOUX

Excusés : MM. SARDO – STEFANINI - MANIERE

Assiste : M. SALIH (Directeur Administratif) – JAGER (CTD PPF)

-TECHNIQUE

Une réunion a eu lieu avec tous les intervenants de la Commission Technique afin de faire le point sur les nouvelles formules de plateaux imposées par la FFF.

Compte tenu du très grand nombre d'absents, une seconde réunion par visio va être organisée

-COMMISSIONS

Le Comité de Direction valide l'additif à la liste de la Commission de Détection, de Recrutement et de Fidélisation des Arbitres en **annexe 1**

-ARBITRAGE

Une réunion est programmée le Jeudi 28 Octobre 2021 à 10h00 dans les locaux du District avec les représentants de L'Université d'Avignon

L'objectif étant de créer une passerelle en Arbitrage afin de recruter des arbitres supplémentaires et permettre ainsi de couvrir un maximum de rencontres pour le bien-être de nos clubs.

-TERRAINS

La Commission des Terrains signale au Comité de Direction qu'il est toujours en attente malgré plusieurs relances de l'Arrêté d'Ouverture au Public (AOP) de la mairie de ST DIDIER concernant le stade FOREST

De ce fait, le Comité de Direction est contraint d'interdire toute rencontre sur le stade FOREST jusqu'à l'obtention de cet AOP.

-FOOT ANIMATION

Il est constaté l'absence de plusieurs feuilles de matchs concernant le Football d'Animation suite aux plateaux organisés

Ces feuilles de match sont indispensables à la Commission afin de pouvoir effectuer une seconde phase par niveau.

Si la commission n'a pas ces feuilles de matchs, elle ne peut composer convenablement ces poules par niveau.

Par conséquent, il sera décidé lors de la prochaine réunion du Comité de Direction d'augmenter le tarif des amendes pour le non-envoi de ces feuilles de match

Nous demandons aux clubs concernés de bien vouloir effectuer ces envois de feuilles de match pour le bon fonctionnement des plateaux et par respect pour la commission et les jeunes footballeurs.

INFORMATIONS DIVERSES

INFORMATIONS IMPORTANTES A TOUS LES CLUBS AU TITRE DU STATUT DE L'ARBITRAGE

Les clubs doivent nous faire retour de la catégorie dans laquelle ils feront jouer leur muté supplémentaire, AVANT le début des compétitions.

Toutes demandes postérieures au début des compétitions seront considérées par la Ligue Méditerranée, comme nulles.

CLUBS BENEFICIANT D'UN MUTE SUPPLEMENTAIRE POUR LA SAISON 2021/2022

LISTE DES CLUBS BENEFICIANT DES DISPOSITIONS PREVUES AU CHAPITRE 2 – LE CLUB - ARTICLE 45 (Règlements Généraux de la FFF).

Ces clubs pourront aligner UN joueur muté supplémentaire durant la saison 2021/2022 dans l'équipe de Ligue ou de District de son choix défini pour toute la saison avant le début des compétitions.

Cette mesure supplémentaire est utilisable pour toutes les compétitions officielles y compris nationales.

- CALAVON FC
- JS SAINT ETIENNE DU GRES
- O MONTELAIS
- US SERROISE CARPENTRAS
- ETOILE AUBUNE – D2
- ISLE BC – U17
- CHATEAURENARD FA – D2

LISTE DES CLUBS BÉNÉFICIANT DE DEUX MUTÉS SUPPLÉMENTAIRES

- ARC CAVAILLON
- FC TARASCON – R1 Féminine

ACTIVITÉS SPORTIVES

COMMISSION DES COMPETITIONS SENIORS

Ces décisions peuvent être frappées d'appel devant la COMMISSION GENERALE D'APPEL du DISTRICT.

Il doit être interjeté par Lettre Recommandée, soit par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception) obligatoirement avec en tête du club, dans un délai de 7 jours, à compter de la date de parution sur le Bulletin Officiel. Le droit de constitution et d'instruction du dossier, sera directement débité sur le compte du club.

Réunion du Lundi 25 Octobre 2021

Présent : M. GILLES (Président), M. BARRERA, Mme GUEGAN, Mme MACARIO.

SECTEUR CHAMPIONNAT

D2

Le match N°23816518 : MONTFAVET SC / PIOLENC AS du 07/11/2021 est avancé au SAMEDI 06/11/2021 à 19H00. Accord des clubs.

D3

Noté le forfait simple du FC CABANNES le 24/10/2021

Le match N°23817271 : MALAUCENE RG / ORANGE GRES non joué le 24/10/2021 se jouera le 31/10/2021 à 15H00

SECTEUR COUPE

COUPE GRAND VAUCLUSE du 31/10 :

Le Match N° 24113778 : COURTHEZON SC / LE PONTET VEDENE AC est avancé au Samedi 30/10 à 18H00. Accord des clubs.

Le Match N° 24077391 AVIGNON OUEST / RASTEAU AS du 17/10 est annulé. RASTEAU qui ne désire pas le jouer est reversé en Coupe Roumagoux. AVIGNON OUEST qualifié en Grand Vaucluse (exempt en Cadrage)

COUPE ULYSSE FABRE :

GADAGNE SC exempt

Le Match N° 24118668 : **CARPENTRAS FC / PIOLENC AS** du 31/10 est inversé et se jouera à Piolenc (terrain Carpentras suspendu). CARPENTRAS reste club recevant.

Le Match N° 24118661 : **CALAVON FC / MORIERES ACS** du 31/10 se jouera au Stade de Cabrières Grand Geas à 14h30.

Le Match N° 24118662 : **COURTHEZON SC / US AVIGNON** du 31/10 se jouera à 14H30

COUPE ESPERANCE :

Le Match N° 24118637 : **GADAGNE SC / PERTUIS USR** du 31/10 se jouera à 14H30

Prochain tirage des Coupes le Mardi 02/11/2021 (Huis clos)

-1/8^{ème} GRAND VAUCLUSE à jouer le Jeudi 11 Novembre 2021

- CADRAGE ROUMAGOUX selon résultats Grand Vaucluse à jouer le Jeudi 11 Novembre 2021

COMMISSION DES JEUNES A 11

Ces décisions peuvent être frappées d'appel devant la COMMISSION GENERALE D'APPEL du DISTRICT.
Il doit être interjeté par Lettre Recommandée, soit par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception) obligatoirement avec en tête du club, dans un délai de 7 jours, à compter de la date de parution sur le Bulletin Officiel. Le droit de constitution et d'instruction du dossier, sera directement débité sur le compte du club.

Réunion du Mardi 26 Octobre 2021

Présents : M. GARCIA (Président), MM. BOCHET, ABEILLE, POLI, DANY Mme NICOLAS

SECTEUR COUPE

Rappel : Tirage du 1^{er} Tour le **Mardi 2 Novembre à partir de 17h00**, au District à **huis clos**.

Catégorie U15 et U17

Les équipes D1 ne rentrent pas au 1^{er} Tour

COUPE GAMBARDILLA

Félicitations aux 3 équipes, ROGNONAS SC, ST DIDIER PERNES ESP, LE PONTET VEDENE AC qualifiées pour le 5ème tour de l'épreuve.

Tous nos souhaits de réussite lors de ces rencontres qui se joueront le 07/11/2021.

SECTEUR CHAMPIONNAT

Changement d'horaires pour les U14 et U19 :

A compter du 1er Novembre, le coup d'envoi des rencontres U14 et U19 est fixé à 15h30.

Cependant sur les stades totalement dépourvus d'éclairage le coup d'envoi des rencontres est avancé à 15h00.

- Stades concernés en U14:

Poule A : ORANGE FC : STADE PAUL PIC 1, CAMARET : STADE MURATORI

Poule B : VILLENEUVE : STADE DE LA LUNE HONNEUR, ST REMY : STADE PETITE CRAU HONNEUR, SERRES : STADE DE L'ARC EN CIEL

Poule C : CAMARET : STADE MURATORI, GRAVESON : STADE DE LA ROULADE HONNEUR, ROGNONAS : PARC DES SPORTS ET LOISIRS

- Stades concernés en U19 :

Brassage D1 : ISLE BC : STADE CAPUCINS, VILLENEUVE : STADE DE LA LUNE HONNEUR

Brassage D2 : CAMARET : STADE MURATORI, GRAVESON : STADE DE LA ROULADE HONNEUR, ROGNONAS : PARC DES SPORTS ET LOISIRS, GADAGNE : STADE DE LA GALERE

Restent fixés à 16H0 les rencontres U14 et U19 sur les stades avec éclairages homologués :
AVIGNON AC : STADE DULCY, AC LE PONTET VEDENE : BANASTIERE 1, ST LOUIS, MONTBORD, LES ANGLES EMAF : PAGES
HONNEUR

U15 :

Brassage D2/D3 :

Poule D :

Le Match N° 23915859 : TARASCON FC / PLANAISE US se jouera le Jeudi 11/11/2021 et non le 31/10/2021

Poule A :

VISAN JS est déclaré Forfait Général suite à 3 forfaits simples.

U17 :

D1 :

CARPENTRAS FC est déclaré Forfait Général suite à 3 forfaits simples.

Brassage D2/D3 :

PAYS D'APT FOOT est déclaré Forfait Général suite à 3 forfaits simples.

Poule A :

Rectificatif le match N° 23915965 CADEROUSSE US / BOLLENE RCB se jouera le 11/11/2021 et non le 12/11/2021

Poule C :

En raison de la coupe GAMBARDELA le match N° 239390043 : ROGNONAS NOVES / EYRAGUES OL du 07/11/2021 se jouera le Jeudi 11 Novembre 2021

U19 :

Match reporté en raison de la Coupe GAMBARDELLA

D 1 :

Poule B :

Le match N° 23862570 : AVIGNON OUEST / AC LE PONTET VEDENE DU 6/11/2021 est fixé au Jeudi 11 Novembre 2021

D 2 :

Poule B :

Le match N° 23952790 : PAYS D'APT FOOTBALL / ROGNONAS SC est reporté à une date ultérieure.

Match en retard à jouer le Jeudi 11 Novembre 2021 :

N° 23952779: GADAGNE SC / US PLANAISE

COMMISSION DU DÉVELOPPEMENT DU FOOTBALL FÉMININ ET DE LA FÉMINISATION

Ces décisions peuvent être frappées d'appel devant la COMMISSION GENERALE D'APPEL du DISTRICT. Il doit être interjeté par Lettre Recommandée, soit par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception) obligatoirement avec en tête du club, dans un délai de 7 jours, à compter de la date de parution sur le Bulletin Officiel. Le droit de constitution et d'instruction du dossier, sera directement débité sur le compte du club.

Réunion du Lundi 25 Octobre 2021

Présents : Mme RAOUX (Présidente) MM. BES, ZANDOMENEGHI

Excusés : Mme CHAULIAGUET (Co Présidente), MM. LE GALL, RAIGE-VERGER.

RAPPELS IMPORTANTS

Pour les matchs amicaux ne pas oublier de faire la feuille de match (problème d'assurance en cas de blessure et incidents).

Les tournois doivent être déclarés au District.

ARTICLE 4 – CALENDRIER et HORAIRES

1. Calendrier : « Si un club se trouve amené à solliciter un changement d'horaire, de date ou une inversion de match, il doit en faire une demande officielle. Cette demande pourra être validée par la Commission d'organisation sous deux conditions : D'avoir été formulée 8 jours (minimum) avant la date fixée pour le match. D'avoir été mentionnée sur un formulaire officiel avec l'accord du club adverse (formulaire disponible sur le site internet du District dans la rubrique « INFOS PRATIQUES »).

CHAMPIONNAT FEMININ SENIORS D1 A 11

ARTICLE 1 – CONSTITUTION Le district Grand Vaucluse organise en catégorie SENIOR F le championnat séniors D1 à 11 ouvert aux licenciées suivantes : - SENIORS et U18 F et - U17 F à condition d'y être autorisées médicalement et dans la limite de 3 sur une feuille de match - U16 F à condition d'y être autorisées médicalement et dans la limite de 3 sur une feuille de match

CHAMPIONNAT FEMININ SENIORS D2 A 8

ARTICLE 1 – CONSTITUTION Le district Grand Vaucluse organise en catégorie SENIOR F le championnat féminin séniors D2 à 8 ouvert aux licenciées suivantes : - SENIORS F et U18 F ainsi que : -U17 F à condition d'y être médicalement autorisées et dans la limite de 1 sur une feuille de match.

CHAMPIONNAT FEMININ U18 D1 à 8

ARTICLE 1 – CONSTITUTION Le district Grand Vaucluse organise en catégorie jeune le Championnat U18 F D1 ouvert aux licenciées suivantes : - U18 F, U17 F, U16 F et - U 15 F à condition d'y être médicalement autorisées et dans la limite de 1 sur une feuille de match.

CHAMPIONNAT FEMININ U18 D1 à 11

ARTICLE 1 – CONSTITUTION Le district Grand Vaucluse organise en catégorie U18F le Championnat U18F à 11 ouvert aux licenciées suivantes : - U18F, U17 F, U16 F et - U15 F à condition d'y être médicalement autorisées et dans la limite de 3 sur une feuille de match. Les ententes seront autorisées après accord du Comité de Direction.

CHAMPIONNAT FEMININ U15F D1 A 8

ARTICLE 1 – CONSTITUTION Le district Grand Vaucluse organise en catégorie jeune le Championnat U15F ouvert aux licenciées suivantes : - U15F, U14 F, U13 F et - U12 F à condition d'y être médicalement autorisées et dans la limite de 2 sur une feuille de match.

CORRESPONDANCE

FC SAINT REMOIS : Reçu votre courrier, cela est normal, un match de jeunes est prévu juste avant.

FC SAINT REMOIS : Reçu feuille de match u12

JS APT : Reçu votre courrier pour engagement d'une équipe U12 après la phase de brassage Accepté

JS APT : Reçu votre courrier candidature pour recevoir un plateau EFF, une réponse vous a été faite par Véronique Bernard

FC CARPENTRAS : Reçu la copie de votre courrier du 18/10/2021 souhait de changement de date de jour et d'heure pour votre match U18 à 8 du 23/10/2021. En attente de l'accord de l'équipe adverse et attente de l'accord de la commission.

RAPPEL REGLEMENT COMPETITIONS FEMININES :

ARTICLE 4 – CALENDRIER et HORAIRES

1. Calendrier : « Si un club se trouve amené à solliciter un changement d'horaire, de date ou une inversion de match, il doit en faire une demande officielle. Cette demande pourra être validée par la Commission d'organisation sous deux conditions : D'avoir été formulée 8 jours (minimum) avant la date fixée pour le match. D'avoir été mentionnée sur un formulaire officiel avec l'accord du club adverse (formulaire disponible sur le site internet du District dans la rubrique « INFOS PRATIQUES »).

CALAVON FC : Reçu votre courrier

RAPPEL REGLEMENT COMPETITIONS FEMININES :

ARTICLE 4 – CALENDRIER et HORAIRES

1. Calendrier : « Si un club se trouve amené à solliciter un changement d'horaire, de date ou une inversion de match, il doit en faire une demande officielle. Cette demande pourra être validée par la Commission d'organisation sous deux conditions : D'avoir été formulée 8 jours (minimum) avant la date fixée pour le match. D'avoir été mentionnée sur un formulaire officiel avec l'accord du club adverse (formulaire disponible sur le site internet du District dans la rubrique « INFOS PRATIQUES »).

FA CHATEAURENARD : Reçu votre courrier, désengagement de votre équipe U12 critérium

ESPE SORGUAISE : Reçu votre courrier modification date de match. Cependant la commission ne peut pas donner son accord. Délai non respecté.

RAPPEL REGLEMENT COMPETITIONS FEMININES :

ARTICLE 4 – CALENDRIER et HORAIRES

1. Calendrier : « Si un club se trouve amené à solliciter un changement d'horaire, de date ou une inversion de match, il doit en faire une demande officielle. Cette demande pourra être validée par la Commission d'organisation sous deux conditions : D'avoir été formulée 8 jours (minimum) avant la date fixée pour le match. D'avoir été mentionnée sur un formulaire officiel avec l'accord du club adverse (formulaire disponible sur le site internet du District dans la rubrique « INFOS PRATIQUES »).

ESPE SORGUAISE : Reçu votre courrier, problème informatique

RAPPEL REGLEMENT COMPETITIONS FEMININES :

ARTICLE 9 – FEUILLE DE MATCH Pour toutes les rencontres de compétition pour lesquelles l'utilisation de la feuille de match informatisée (F.M.I.) est rendue obligatoire, la feuille de match est établie sur la tablette électronique du club recevant. A titre exceptionnel, en cas d'impossibilité d'utiliser la FMI le jour du match, le club recevant doit toujours disposer d'une feuille de match papier de substitution. Envoi de la feuille de match sous 24H. En tout état de cause, le motif de l'impossibilité d'utiliser la FMI sera examiné par la Commission compétente et sera susceptible d'entraîner une sanction pouvant aller jusqu'à la perte du match par pénalité.

FC CHEVAL BLANC : Reçu votre courrier. Cependant un formulaire officiel doit être complété.

RAPPEL REGLEMENT COMPETITIONS FEMININES :

ARTICLE 4 – CALENDRIER et HORAIRES

1. Calendrier : « Si un club se trouve amené à solliciter un changement d'horaire, de date ou une inversion de match, il doit en faire une demande officielle. Cette demande pourra être validée par la Commission d'organisation sous deux conditions : D'avoir été formulée 8 jours (minimum) avant la date fixée pour le match. D'avoir été mentionnée sur un formulaire officiel avec l'accord du club adverse (formulaire disponible sur le site internet du District dans la rubrique « INFOS PRATIQUES »).

BOXELAND C ISLOIS : Reçu votre courrier Forfait championnat sénior à 8

SECTEUR CHAMPIONNATS

CHAMPIONNAT U15 F à 8

Match N° 24056911 - Poule C - ORANGE FC 1 – BOLLENE RCB 1 se jouera le Mercredi 3 Novembre 2021 à 17H00 SUR LE Stade Paul Pic

COMMISSION DU FOOTBALL ANIMATION

Ces décisions peuvent être frappées d'appel devant la COMMISSION GENERALE D'APPEL du DISTRICT. Il doit être interjeté par Lettre Recommandée, soit par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception) obligatoirement avec en tête du club, dans un délai de 10 jours, à compter de la date de parution sur le Bulletin Officiel. Le droit de constitution et d'instruction du dossier, sera directement débité sur le compte du club.

Réunion du Vendredi 22 Octobre 2021

Présents : Mme GARCIA (Présidente de la Commission), MM COMBE, MM ZEDGUENIDZE, MM LAURENT, MM THIABAUD, MM ZANDOMENEGHI.

Excusés : MM GOUSSET, MM. VOULET.

RAPPEL REGLEMENT :

L'envoi des feuilles de matches en **incombe au club recevant**, Les envois par mail sont désormais possibles via l'adresse mail officielle du club recevant.

Les feuilles de matches doivent **OBLIGATOIREMENT** être retournées au District dans les **8 jours ouvrables** à compter du lendemain de la rencontre. Les feuilles de matches doivent comporter : Nom, Prénom, n°de licence des joueurs, joueuses et des éducateurs, dirigeants, N° de match ou de Poule, résultat.

Toutes personnes inscrites sur la feuille de match doivent être licenciées (licence FFF valide).

Toutes correspondances avec la Commission Foot Animation doivent être envoyées à l'adresse mail du secrétariat du District secretariat@grandvacluse.fff.fr

Merci de nous faire parvenir vos demandes de changement de Poule rapidement afin de pouvoir traiter les desiratas.

Lors de vos envois de mail, merci de préciser dans l'objet du mail : la catégorie (U6-U7, U8-U9, U10-U11 ou U12-U13), La poule concernée.

Lors de vos demandes de changement d'horaire, de lieux, merci de mettre en copie de votre mail, les clubs concernés.

Le Site du District Grand Vaucluse est mis à jour régulièrement, n'hésitez pas à la consulter : <https://grandvaocluse.fff.fr/>

BEUCOUP TROP DE FEUILLES DE MATCHS MANQUANTES !!!!!!!!!!! **Merci de les envoyer rapidement !**

CATÉGORIE U12-U13

Toutes correspondances avec la Commission Foot Animation doivent être envoyées à l'adresse mail du secrétariat du District secretariat@grandvaocluse.fff.fr

Tout nouvel engagement à compter de ce jour, se verra engagé en Niveau 4 si l'engagement ne précise pas le NIVEAU souhaité.

Les changements de POULES ou de NIVEAU doivent être demandés par écrit, par mail à secretariat@grandvaocluse.fff.fr avant le mercredi précédent la journée de match.

Rappel :

Nous vous rappelons que l'envoi des feuilles de matches en incombe **au club recevant**, les feuilles de matches doivent **OBLIGATOIREMENT** être retournées au District dans les 8 jours ouvrables à compter du lendemain de la rencontre. **Les envois par mail sont AUTORISÉS, via l'adresse mail du club recevant. Merci de les envoyer en format PDF.**

Feuilles de Matches manquantes :

JOURNEE 1 du 25/09

- Niveau 1 Poule1 : AVIGNON AC
- Niveau 1 Poule 4 (U12) : SARRIANS COM 2, AUTRE PROVENCE US 2
- Niveau 2 Poule 5 : Monteux O 1
- Niveau 3 Poule 9 : VALREAS US 1
- Niveau 3 Poule 10 : GADAGNE SC 1, TARASCON FC
- Niveau 4 Poule 12 : TOUR D'AIGUES US 3, EYRAGUES O 1



ISLE BC 2 sur plateau AVIGNON, U12 Poule 3 manque la feuille des licenciés présents
AVIGNON AC 4 sur plateau DENTELLES U12 Poule 4 manque la feuille des licenciés présents

JOURNEE 2 du 02/10

- Niveau 2 Poule 5 : PROVENCE RC 1
- Niveau 4 Poule 12 : PERTUIS 3

Manque les Résultats de NOVES O 2 / JONQUIERES SC 2 et DENTELLES FC / JONQUIERES SC.

JOURNEE 3 du 09/10

- Niveau 1 Poule 1 : AVIGNON AC 3, AVIGNON OUEST 1
- Niveau 1 Poule 4 : CAVAILLON ARC 2, PERTUIS USR 2
- Niveau 3 Poule 11 : PAYS D'APT 1, PLAN D'ORGON US 1
- Niveau 4 Poule 12 : ST ETIENNE DU GRES JS 1, PERTUIS USR 3
- Niveau 4 Poule 14 : MJC VAUCLUSE 1

JOURNEE 4 du 16/10

- Niveau 1 Poule 1 : PERTUIS USR 1
- Niveau 1 Poule 2 : ORANGE FC 1
- Niveau 2 Poule 3 : ORANGE FC 2
- Niveau 2 Poule 4 : AUTRE PROVENCE US 2
- Niveau 2 Poule 6 : MAILLANE SDE 1
- Niveau 2 Poule 8 : VENTOUX SUD
- Niveau 3 Poule 9 : MALAUCENE 2
- Niveau 3 Poule 10 : ST SATURNIN AVIGNON 1
- Niveau 3 Poule 11 : GORDES ESP
- Niveau 4 Poule 12 : SUD LUBERON 2
- Niveau 4 Poule 13 : VENTOUX SUD, PROVENCE RC 2



SANS RÉCEPTION DES FEUILLES DE MATCHS,
NOUS NE POURRONS PAS ÉTABLIR LA PHASE 1

NOUS VOUS DEMANDONS PLUS DE RIGUEUR

MERCİ DE VOTRE COMPRÉHENSION.

AMENDE : à partir de la Phase 1, soit le 6 NOVEMBRE 2021, 10€ d'amende pour les feuilles de matchs non retournées dans le délai imparti de 8 jours.

Le 1er Tour du FESTIVAL FOOT U13 aura lieu le 4 Décembre 2021

ARRIVÉE DES ÉQUIPES - 13H15-13H30
DÉBUT DES MATCHS – 14H00

PHASE 1 EN COURS DE CRÉATION



CATÉGORIE U10-U11

Toutes correspondances avec la Commission Foot Animation doivent être envoyées à l'adresse mail du secrétariat du District secretariat@grandvaocluse.fff.fr

Tout nouvel engagement à compter de ce jour, se verra engagé en Niveau 4 si l'engagement ne précise pas le NIVEAU souhaité.

Les changements de POULES ou de NIVEAU doivent être demandés par écrit, par mail à secretariat@grandvaocluse.fff.fr avant le mercredi précédent la journée de match.

Rappel :

Nous vous rappelons que l'envoi des feuilles de matchs en incombe **au club recevant**, les feuilles de matchs doivent **OBLIGATOIREMENT** être retournées au District dans les 8 jours ouvrables à compter du lendemain de la rencontre. **Les envois par mail sont AUTORISÉS, via l'adresse mail du club recevant. Merci de les envoyer en format PDF.**

Feuilles de Matchs manquantes :

JOURNEE 1 du 02/10

- Poule 3 : CAVAILLON ARC
- Poule 8 : CADEROUSSE
- Poule 10 : MORIÈRES, GADAGNE
- Poule 12 : AVIGNON US
- Poule 14 : PROVENCE RC
- Poule 15 : COURTHEZON

Manque les Résultats de POULE 9 : US AVIGNON / LE THOR / GRAVESON donc pas résultats.



JOURNEE 2 du 09/10

- Poule 2 : MISTRAL ACADEMIE
- Poule 9 : CAVAILLON ARC
- Poule 13 : PERTUIS
- Poule 15 : SORGUES

JOURNEE 3 du 16/10

- Poule 1 : ORANGE FC
- Poule 2 : CAMARET
- Poule 4 : ORANGE FC
- Poule 6 : CAVAILLON ARC
- Poule 8 : AUTRE PROVENCE US
- Poule 9 : ST SATURNIN AVIGNON
- Poule 10 : TARASCON FC
- Poule 11 : CHATEAURENARD FA, PAYS D'APT 2
- Poule 12 : AVIGNON AC
- Poule 13 : TARASCON FC
- Poule 14 : VENTOUX SUD, VISAN



SANS RÉCEPTION DES FEUILLES DE MATCHS,
NOUS NE POURRONS PAS ÉTABLIR LA PHASE 1

NOUS VOUS DEMANDONS PLUS DE RIGUEUR

MERCI DE VOTRE COMPRÉHENSION

AMENDE : à partir de la Phase 1, soit le 6 NOVEMBRE 2021, 10€ d'amende pour les feuilles de matchs non retournées dans le délai imparti de 8 jours.

Le 1er Tour du CHALLENGE DÉPARTEMENTAL U11 aura lieu le 20 Novembre 2021

ARRIVÉE DES ÉQUIPES - 13H15-13H30
DÉBUT DES MATCHS – 14H00



DISTRICT GRAND VAUCLUSE - FOOT ANIMATION
CATEGORIE U10/11



PHASE 1

J1	CLUB HÔTE	A	D	E	F	M
		C ▲ B	H ▲ L	I ▲ J	G ▲ K	N ▲ O
J2	CLUB HÔTE	J	L	C	I	O
		M ▲ A	B ▲ F	K ▲ H	D ▲ N	E ▲ G
J3	CLUB HÔTE	H	B	I	K	N
		A ▲ E	G ▲ M	C ▲ L	O ▲ D	J ▲ F
J4	CLUB HÔTE	A	E	D	J	G
		F ▲ I	K ▲ B	M ▲ C	O ▲ H	L ▲ N
J5	CLUB HÔTE	L	H	C	F	M
		O ▲ A	N ▲ B	G ▲ J	D ▲ E	I ▲ K
J6	CLUB HÔTE	K	B	O	G	L
		N ▲ A	D ▲ J	C ▲ F	H ▲ I	M ▲ E
J7	CLUB HÔTE	A	B	N	J	F
		D ▲ G	I ▲ O	E ▲ C	K ▲ L	H ▲ M

CATÉGORIE U8-U9

Toutes correspondances avec la Commission Foot Animation doivent être envoyées à l'adresse mail du secrétariat du District secretariat@grandvaucluse.fff.fr

Les changements de POULES doivent être demandés par écrit, par mail à secretariat@grandvacluse.fff.fr avant le mercredi précédent la journée de match.

Rappel :

Nous vous rappelons que l'envoi des feuilles de matches en incombe **au club recevant**, les feuilles de matches doivent **OBLIGATOIREMENT** être retournées au District dans les 8 jours ouvrables à compter du lendemain de la rencontre. **Les envois par mail sont AUTORISÉS**, via l'adresse mail du club recevant. **Merci de les envoyer en format PDF.**

ARRIVÉE DES ÉQUIPES - 10H00 DÉBUT DES PLATEAUX – 10H30

Date	Journée	Lieux
16/10	PLATEAU 1	CHEZ A
13/11	PLATEAU 2	CHEZ B
27/11	PLATEAU 3	CHEZ C
11/12	PLATEAU 4	CHEZ D
08/01	PLATEAU 5	CHEZ E
PHASE 2		
22/01	PLATEAU 6	CHEZ A
PLATEAU FUTSAL		
26/02	PLATEAU 7	CHEZ B
12/03	PLATEAU 8	CHEZ C
26/03	PLATEAU 9	CHEZ D
30/04	PLATEAU 10	CHEZ E

JOURNÉE NATIONALE DES DÉBUTANTS LE 4 JUIN 2022

PHILOSOPHIE ET OBJECTIFS DES PLATEAUX

1. Plateau festif et convivial
2. Faire jouer tous les enfants : tendre vers 100 % (éviter les suppléants)
3. Transférer les apprentissages de la semaine
4. Laisser les enfants jouer le plus librement possible



POURQUOI INTÉGRER DES JEUX ?
LUDIQUE
PLAISIR
MOTIVATION
VARIÉTÉ
APPRENTISSAGE

**« ENCOURAGER,
VALORISER TOUS LES ENFANTS C'EST
LES METTRE EN CONFIANCE !!! »**

CATÉGORIE U6-U7

Toutes correspondances avec la Commission Foot Animation doivent être envoyées à l'adresse mail du secrétariat du District secretariat@grandvacluse.fff.fr

Les changements de POULES doivent être demandés par écrit, par mail à secretariat@grandvacluse.fff.fr avant le mercredi précédent la journée de match.

Rappel :

Nous vous rappelons que l'envoi des feuilles de matches en incombe **au club recevant**, les feuilles de matches doivent **OBLIGATOIREMENT** être retournées au District dans les 8 jours ouvrables à compter du lendemain de la rencontre. **Les envois par mail sont AUTORISÉS**, via l'adresse mail du club recevant. **Merci de les envoyer en format PDF.**

ARRIVÉE DES ÉQUIPES - 10H00 DÉBUT DES PLATEAUX – 10H30

Date	Journée	Lieux
23/10	PLATEAU 1	CHEZ A
20/11	PLATEAU 2	CHEZ B
04/12	PLATEAU 3	CHEZ C
18/12	PLATEAU 4	CHEZ D

15/01	PLATEAU 5	CHEZ E
PHASE 2		
29/01	PLATEAU 6	CHEZ A
PLATEAU FUTSAL		
05/03	PLATEAU 7	CHEZ B
19/03	PLATEAU 8	CHEZ C
02/04	PLATEAU 9	CHEZ D
07/05	PLATEAU 10	CHEZ E

JOURNÉE NATIONALE DES DÉBUTANTS LE 28 MAI

PHILOSOPHIE ET OBJECTIFS DES PLATEAUX

1. Plateau festif et convivial
2. Faire jouer tous les enfants : tendre vers 100 % (éviter les suppléants)
3. Transférer les apprentissages de la semaine
4. Laisser les enfants jouer le plus librement possible



**« ENCOURAGER,
VALORISER TOUS LES ENFANTS C'EST
LES METTRE EN CONFIANCE !!! »**

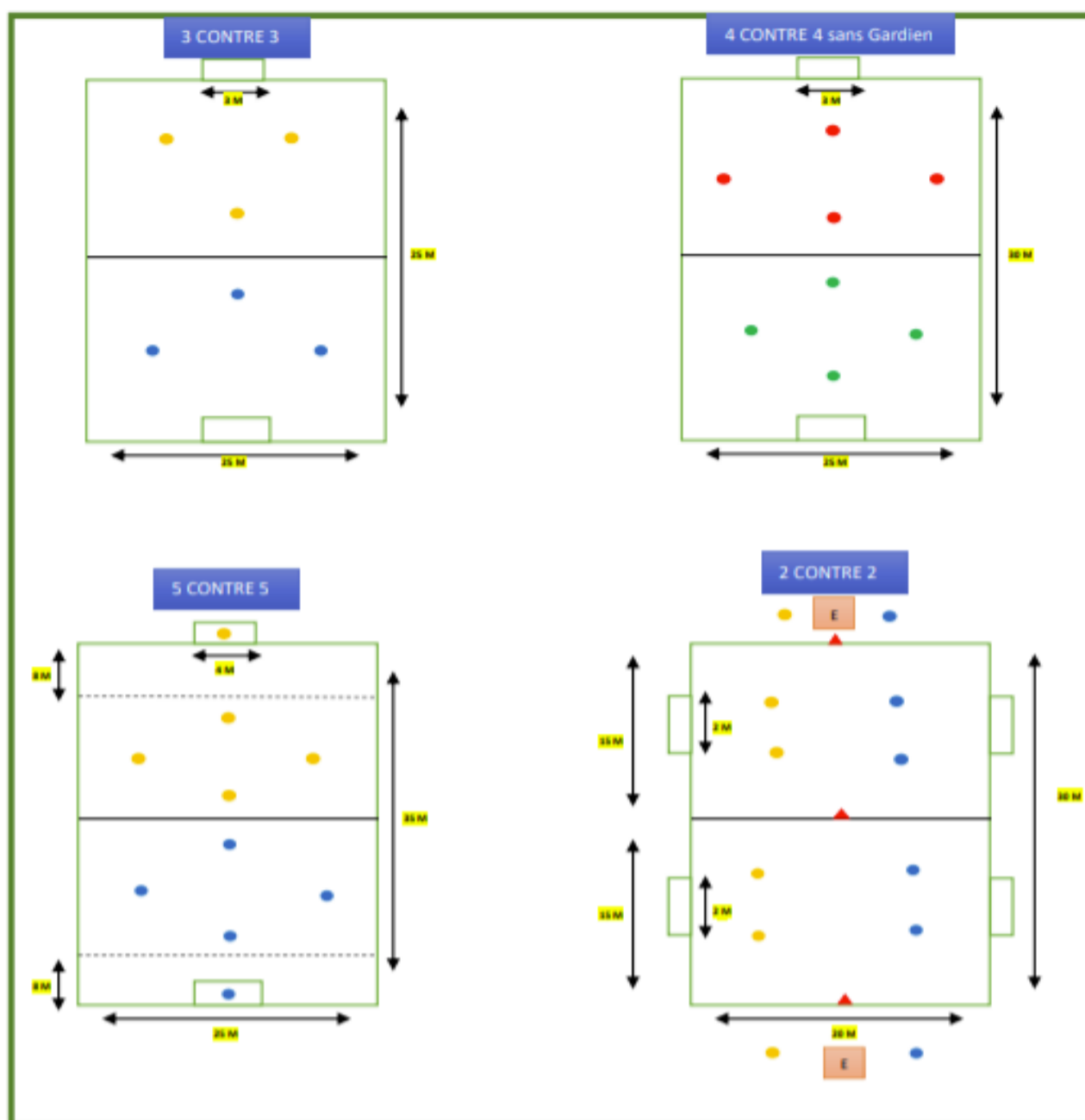
POURQUOI INTÉGRER DES JEUX ?
LUDIQUE
PLAISIR
MOTIVATION
VARIÉTÉ
APPRENTISSAGE

2022

ORGANISATION DE LA PRATIQUE

PLATEAU U6 U7

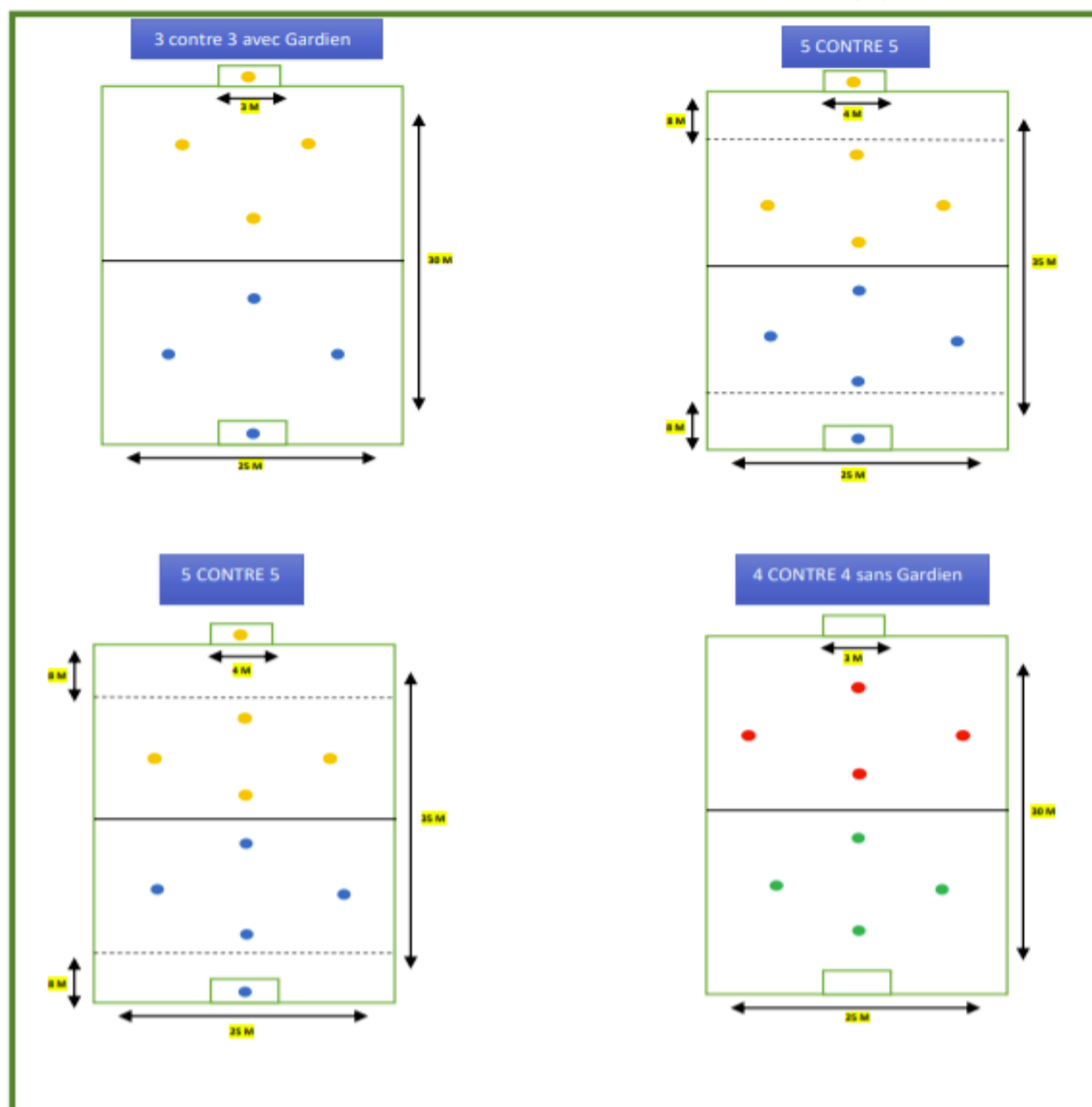
ROTATION : 8 EQUIPES = 4 Terrains / 10 EQUIPES = 5 Terrains / 12 EQUIPES = 6 Terrains



RAPPEL REGLES & LOIS DU JEU			
	TERRAIN 2C2	TERRAIN 3C3	TERRAIN 4C4
DIMENSION BUT	2 METRES	3 METRES	3 METRES
ZONE PROTEGEE	Milieu du terrain	Milieu du terrain	Milieu du terrain
CORNERS	Idem touches 5v5	Idem touches 5v5	Idem touches 5v5
TOUCHES	Idem touches 5v5	Idem touches 5v5	Idem touches 5v5
Nombre de joueurs	4 = 2 contre 2 sans gardien	8 = 3 contre 3 avec 2 gardiens	8 = 4 contre 4 sans gardiens
Durée 40 minutes	Changement toutes les 2 minutes maximum selon impact physique	Changement toutes les 3,4 minutes maximum selon impact physique	

PLATEAU U8 U9

ROTATION 8 EQUIPES = 4 Terrains / 10 EQUIPES = 5 Terrains / 12 équipes = 6 Terrains



SI DES TERRAINS SONT A RAJOUTER, RAJOUTER DES TERRAINS DE 5 CONTRE 5

RAPPEL REGLES & LOIS DU JEU			
	TERRAIN 2C2	TERRAIN 3C3	TERRAIN 4C4
DIMENSION BUT	2 METRES	3 METRES	3 METRES
ZONE PROTEGEE	Milieu du terrain	Milieu du terrain	Milieu du terrain
CORNERS	Idem touches 5v5	Idem touches 5v5	Idem touches 5v5
TOUCHES	Idem touches 5v5	Idem touches 5v5	Idem touches 5v5
Nombre de joueurs	4 = 2 contre 2 sans gardien	8 = 3 contre 3 avec 2 gardiens	8 = 4 contre 4 sans gardiens
Durée 40 minutes	Changement toutes les 2 minutes maximum selon impact physique	Changement toutes les 3,4 minutes maximum selon impact physique	

CALENDRIER PREVISIONNEL SAISON 2021 / 2022

Période	Date	U6/U7	U8-U9	U10 U11	U12 U13	EFF
SEPTEMBRE	11/9				Réunion éducateurs ST REMY	
	18/9			Réunion FA Secteur Nord MONDRAGON		
	25/9	Réunion FA Secteur Centre NOVIS	Réunion FA Secteur Sud CAVALLON		Brassages	
OCTOBRE	2/10			Brassages	Brassages	
	9/10			Brassages	Brassages	Rentrée EFF Le Thor
	16/10		Plateau 1 chez A	Brassages	Brassages	
	23/10	Plateau 1 chez A		Rattrapages	Rattrapages	
	30/10					
NOVEMBRE	6/11					
	13/11		Plateau 2 chez B	Phase 1 1	Phase 1 1	EFF
	20/11	Plateau 2 chez B		Challenge Départemental	2	
	27/11		Plateau 3 chez C	Rattrapages	3	
DECEMBRE	4/12	Plateau 3 chez C		2	Festival Foot	
	11/12		Plateau 4 chez D	3	Rattrapages	EFF
	18/12	Plateau 4 chez D		4	4	
	25/12					
JANVIER	1/1					
	8/1		Plateau 5 chez E	5	5	EFF
	15/1	Plateau 5 chez E		6	Festival Foot ou Challenge Départemental	
	22/1		Phase 2 Plateau 6 chez A	Challenge Départemental	6	
	29/1	Phase 2 Plateau 6 chez A		7	7	
FEBVRIER	5/2			Rattrapages	Rattrapages	DEFI CUP DEPARTEMENTAL
	12/2					
	19/2	PLATEAU FUTSAL				
	26/2		Plateau 7 chez B	Phase 2 1	Phase 2 1	EFF
MARS	5/3	Plateau 7 chez B				
	12/3		Plateau 8 chez C	2	2	
	19/3	Plateau 8 chez C		3	Finale Challenge U13	
	26/3		Plateau 9 chez D	4	Finale Dép. Festival Foot ou Rati	FESTIVAL FOOT U13
AVRIL	2/4	Plateau 9 chez D		Journée Dép. clubs labellisés	3	EFF
	9/4			Finale Challenge Départemental ou Rattrapages	4	DEFI CUP REGIONAL
	16/4					
	23/4			Journée Régionale U11 Sorgues		
MAI	30/4		Plateau 10 chez E	5	5	EFF
	7/5	Plateau 10 chez E			6	
	14/5			6	Finale Régionale Festival Foot	FESTIVAL FOOT U13 FINALE REGIONALE
	21/5			7	7	EFF
	28/5	Journée Nationale des Débutants		Rattrapages	Rattrapages	
JUN	4/6		Journée Nationale des Débutants			

COMMISSION DES TERRAINS

Ces décisions peuvent être frappées d'appel devant la COMMISSION GENERALE D'APPEL du DISTRICT.
Il doit être interjeté par Lettre Recommandée, soit par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception) obligatoirement avec en tête du club, dans un délai de 7 jours, à compter de la date de parution sur le Bulletin Officiel. Le droit de constitution et d'instruction du dossier, sera directement débité sur le compte du club.

Réunion du Jeudi 14 Octobre 2021

Présents : MM. Etienne RIPPERT, José LOPEZ, Bernard CAZEAUX, Michel CORBIERE, Jean-Luc BOUVERAT, LASSAGNE Jean-Paul

Excusés : MM. STORCK Benjamin, Alain BERTHELOT, Jean LECCELLIER.

CDTIS à Mairie.

Visite Stade St Hilaire Monteux (éclairage) le 28/10/2021

Clubs à CDTIS

Confirmation de validation T5 par la ligue du stade « Du Farigoulier » à Pertuis

CONTACTS TELEPHONIQUES.

CALAVON FC : Prévision contrôle du Stade Jean Noël

CDTIS à Mairie.

Renseignement sur le stade Grilli aux Valayans (dimensions aire de jeu)

Président (suppléant)
Jean-Luc BOUVERAT

Secrétaire de séance
Etienne RIPPERT

ARBITRAGE

COMMISSION DES ARBITRES

Ces décisions peuvent être frappées d'appel devant la COMMISSION GENERALE D'APPEL du DISTRICT.
Il doit être interjeté par Lettre Recommandée, soit par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception) obligatoirement avec en tête du club, dans un délai de 10 jours, à compter de la date de parution sur le Bulletin Officiel. Le droit de constitution et d'instruction du dossier, sera directement débité sur le compte du club.

Réunion du Mardi 26 Octobre 2021

Délégué du Comité de Direction : M. Allio BERNARD (Absent)

Présents : M. John SMITH (Président). MMES MANCINI Angélique (Secrétaire), CHAZAL Stéphanie, MM. LOUNISSA Rafik, KINNOUS Chaïb, MICHEL Claude, AJJANI Rachid, AJJANI Hicham, MARTINEZ Vincent, GUELHES Bernard

Absents excusés: MM. GUIGUE Fabien, ESSAHRAOUI Kamal,

Absents non excusés : M. YAMLOUNI Noaman

Assistés : M. PORTOLES Pascal

Reçus : MM. ALLOUAD Ahmed, EL HASSNAOUI Adil, EL ALLOUCHI Abdelouahid, EL ALLOUCHI Youssef, EL ALLOUCHI Nadir

INFORMATIONS AUX ARBITRES

Rappel à tous les arbitres, vous avez reçu une fiche de renseignements informatique, vous avez obligation de la remplir et de la valider afin que nous ayons l'ensemble des renseignements vous concernant.

Permanence téléphonique pour la Commission des Arbitres le mardi de 18H00 à 19H00.

Rappel aux arbitres :

Le contrôle du PASS Sanitaire est obligatoire et doit être fait et organisé par les clubs à l'arrivée des joueurs, dirigeants et arbitres, et non pas au moment du contrôle des licences.

Ce que vous devez faire en arrivant c'est de rappeler que le PASS doit être mis en place à l'arrivée des équipes.

Seul les personnes participant aux matchs et inscrits sur la FMI doivent avoir accès aux vestiaires et au terrain (les journalistes, les spectateurs ne peuvent pénétrer dans les vestiaires ou le terrain).

De plus en aucun cas une personne (sauf police ou gendarmerie) ne peut demander l'identité d'une autre personne dans le cadre du PASS Sanitaire.

Si un ou plusieurs joueurs n'ont pas leur PASS, ils ne doivent pas participer au match (responsabilité de l'Arbitre).

Le référent COVID doit informer l'arbitre dès que l'ensemble des participants a été contrôlé les arbitres compris. Si une ou deux équipes vous informent qu'ils ne veulent pas passer le contrôle sanitaire, ou si les deux équipes veulent jouer sans effectuer de contrôle, vous refusez d'arbitrer, vous le mentionnez sur la FMI et vous faites un rapport à la commission compétente. N'oubliez pas que si vous n'appliquez pas les consignes vous engagez votre responsabilité, et assumerez les éventuelles conséquences.

CORRESPONDANCES

La Commission présente ses sincères condoléances à Monsieur Hicham Ajjani suite à la perte de son beau-père et nous lui apportons tout notre soutien.

CLUBS

FC NYONS bien reçu votre courrier

US Saint Saturninoise merci pour vos remerciements, ils seront transmis aux arbitres concernés

ARBITRES

A l'attention de **Messieurs Boubkari Abib, Zeghli Allaedine, Bouyadmaren Ez Eddine** nous vous transmettons les remerciements du club US Saint Saturninoise pour votre arbitrage et pour l'échange d'après-match

- **M. Constantin Nicolas** en attente d'un justificatif, indisponibilité tardive du 16/10/2021 (relance)
- **M. Chanchou Nicolas** indisponibilité à faire sur myFFF
- **M. Djelassi Sofiane** bien reçu votre courrier
- **M. Abdelhak Mohamed** bien reçu votre rapport
- **M. Khamous Abderrahim** lu et transmis aux désignations
- **M. Colombo Stephan** la commission prendra sa décision
- **M. Lachacti Sébastien** en attente d'un justificatif
- **M. Rahouni Hamza** merci de votre courrier
- **M. El Figha Aziz** bon pour paiement
- **M. Tabich Omar** nous avons reçu votre courrier, la Commission vous remercie pour votre bon arbitrage pendant toutes ces années
- **M. Garcia Kévin** bien reçu votre justificatif
- **M. Saidi Essam** dossier transmis au secrétariat
- **M. Kara-Ali Abess** bien reçu votre confirmation
- **M. Yamlouni Noaman** bien reçu votre courrier
- **M. Adrien Laurent** bien reçu votre justificatif
- **M. El Ouaryaghly Soufian** les informations sont traitées, vous n'allez pas tarder à recevoir votre rapport
- **M. Garchi Ouadi** demande justificatif professionnel
- **M. Marc Antoine** demande justificatif professionnel
- **M. Jacques Pierre** demande certificat médical, indisponibilité tardive du 17/10/2021 (relance)
- **M. Saez François** demande certificat médical, indisponibilité tardive du 12/10/2021 (relance)
- **M. Rosso Lloyd** demande justificatif, indisponibilité tardive du 24/10/2021 (relance)
- **M. Sebti Zaidi** demande justificatif pour absence au match opposant CO Cabannais/Etoile d'Aubune U18F Régional2 (relance)

INFORMATIONS AUX ARBITRES

La commission vous rappelle qu'à partir du vendredi la seule personne que vous devez contacter est celle des contrairements. **Si la personne qui s'occupe du contrairement ne vous répond pas, veuillez lui laisser un message, elle vous rappellera quand elle sera disponible**

La commission a donné comme consigne aux responsables des désignations de ne pas répondre directement aux arbitres. Merci

INDISPONIBLES

ATTENTION POUR LES INDISPONIBILITÉS DE MOINS DE 15 JOURS. MOINS DE 10 JOURS L'INDISPONIBILITE SERA REFUSEE. DESIGNATIONS PRISES EN COMPTE SOUS RESERVE DE L'APPLICATION DU REGLEMENT.

- **M. AUBERT Adrien** 24/10/2021 (dimanche)
- **M. BLEYRA Martin** indisponibilité toute la saison
- **M. PALISSE Julien** 31/10/2021
- **M. VAN MEEL Alan** 13/11/2021
- **M. VAN MEEL Alan** 14/11/2021
- **M. PIERRE Jacques** du 31/10/2021 au 08/11/2021 (dimanche)
- **M. SAHNOUNE Samy** du 06/11/2021 au 08/11/2021
- **M. SECIU Alin Cristian** 07/11/2021

- M. ALLAMI Aissam 07/11/2021
- M. ZEGHLI Mourad 31/10/2021
- M. TADLAOUI MAHER Youssef du 10/11/2021 au 15/11/2021
- M. DE CASTRO Silva Loïc 07/11/2021
- M. DE CASTRO Silva Loïc du 18/11/2021 au 21/11/2021
- M. ANTOINE Marc 30/10/2021 (samedi)
- M. EL FIGHA Aziz du 11/11/2021 au 14/11/2021
- Melle DARRAZI Anissa du 30/10/2021 au 08/11/2021 (dimanche)
- M. DUBOC Pierre du 29/10/2021 au 01/11/2021
- M. ZEGHLI Alaeddine du 30/10/2021 au 01/11/2021
- Mme CHOPIN Corinne du 07/11/2021 au 13/11/2021
- M. COLOMBO Stephan du 04/12/2021 au 05/12/2021
- M. COLOMBO Stephan du 18/12/2021 au 19/12/2021
- M. GARCHI Ouali 31/10/2021
- M. COLOMBO Stephan 21/11/2021
- M. COLOMBO Stephan 30/10/2021
- M. YAMLOUNI Noaman du 03/11/2021 au 06/11/2021
- M. SAHNOUNE Samy 02/01/2022
- M. COQK Mathias 07/11/2021
- M. VAN MEEL Alan 06/11/2021
- M. TAKHOUTOUKH Mohammed du 26/10/2021 au 26/11/2021
- M. CHANCHOU Nicolas 07/11/2021 (dimanche)

DOSSIER ARBITRE INCOMPLET

- ABDANE OSSAMA : manque dossier médical
- BENALI IMRAM : manque fiche de renseignement + carte grise
- BOURKOUNE ahmed : manque fiche de renseignement + carte grise
- COLOMBO Stéphan : manque dossier médical
- EFE Gabriel : manque fiche de renseignement
- EFE Mathieu : manque carte grise + dossier médical
- MERZOUG Sofiane : manque fiche de renseignement + carte grise
- SULPICE Romain : manque fiche de renseignement + carte grise
- ZEGHLI Alaeddine : manque carte grise

RESERVE TECHNIQUE

Réunion du Mardi 19 Octobre 2021

Présents : M. John SMITH (Président). MME MANCINI Angélique (Secrétaire), MM. AJJANI Rachid, MUNZINGER Richard, GUELHES Bernard, MARTINEZ Vincent

Absents excusés : MM. LOUNISSA Rafik, GUIGUE Fabien, Mme CHAZAL Stéphanie

Du club de : GORDIENNE ESP 1

Match N° 13816686

Equipes : CAVAILLON ARC 1 / GORDIENNE ESP 1

Compétition : DISTRICT 2

Date : 10/10/2021

Score : 3/2

Attendu que le capitaine de l'équipe de GORDIENNE EST 1 a formulé à l'arbitre les réserves en conformité avec l'article 146.2 des Règlements Généraux de la F.F.F, au 1^{er} arrêt de jeu suivant la faute sur lequel l'arbitre n'est pas intervenu et qui est la conséquence de la décision contestée.

Attendu que ces réserves sont recevables en la forme en conformité avec l'article 186 des Règlements Généraux de la F.F.F.

1- L'arbitre assistant 2 a levé le drapeau avant que je siffle le penalty et l'a baissé.

Attendu que la faute reprochée est une question de fait de jeu dont l'arbitre est seul juge.

2- Rajout à la fin de la rencontre : que l'arbitre a refusé d'arrêter la rencontre pour notifier la réserve technique sur la tablette

Attendu que l'arbitre a fait une juste application des lois du jeu, conformément au Livre « Le Football et ses règles » éditions 2022 page 101-702 : *qu'entend-on pas par réserve technique ? A quel moment doit-elle être formulée ? Ou alors la page 109 Dépôt d'une réserve technique, ou il est précisé :*

- 1) Formalités obligatoires – *Premier tiret sur sa carte d'arbitrage, l'arbitre note fidèlement mot pour mot ce qui est énoncé par le capitaine plaignant, et quatrième tiret Aucune réserve ne sera notée à la mi-temps sur la feuille de match informatisé.*
- 2) *Devoirs de l'arbitre en fin de rencontre deuxième tiret : Inviter le plus rapidement possible les 2 capitaines à le rejoindre au vestiaire afin qu'ils assistent à sa transcription sur la feuille de match informatisée de ce qui est déclarée textuellement sur le terrain par le capitaine plaignant.*

La commission pour ces motifs, dit la réclamation **irrecevable sur le fond.**

La commission des arbitres jugeant en la seule présence de ses membres et en premier ressort dit **score acquis sur le terrain à savoir le score de CAVAILLON ARC : 3 (trois) – GORDES ESP : 2 (deux).**

Transmet le dossier à ma commission compétente pour homologation.

Ces décisions peuvent être frappées d'appel devant la COMMISSION GENERALE D'APPEL du district. Il doit être interjeté par Lettre recommandée, soit par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception) obligatoirement avec entête du club, dans un délai de 7 jours, à compter de la date de parution sur le Bulletin Officiel. Le droit de constitution et d'instruction du dossier, sera directement débité sur le compte du club.

Le Président : John SMITH

La secrétaire : Angélique MANCINI

TELEPHONE CONTRAIREMENTS

M. MUNZINGER contrairement Séniors et Jeunes 06.73.86.35.55